

PROGRAMME DE FORMATION À LA CATÉGORIE **AM** DU PERMIS DE CONDUIRE

1. Préambule

La catégorie AM du permis de conduire est équivalente au Brevet de Sécurité Routière (BSR). Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 7 heures, dispensée par une école d'enseignement de la conduite automobile agréée. Le BSR reste valide.

Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

La carte sécurisée AM est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Cette validité est inscrite sur le document.

2. Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage des cyclomoteurs au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

3. L'organisme de formation

Raison sociale : SASU CIOTAT CONDUITE

Adresse : CIOTAT CONDUITE – Le Capricorne, Chemin du Puits de Brunet – 13600 LA CIOTAT

Adresse électronique : ciotatconduite@live.fr

Téléphone : 09.81.65.25.55 / 06.68.42.64.97

Siren : 512 161 589

Agrément préfectoral : E0901362800.

Code NAF : 88.53Z

Présidente : Delphine GUILLAUME

4. Les prérequis

- avoir minimum 14 ans et avoir obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière de (ASSR) premier ou deuxième niveau ou à défaut l'attestation de sécurité routière (ASR)

5. Le public visé

Tous publics

6. La durée de la formation

7 heures

7. Les véhicules

- Cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h.
- Voiturettes et petits quads de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ pour un moteur essence ou inférieur ou égale à 4 kW pour un moteur Diesel.

CIOTAT CONDUITE – SASU au capital de 8000€ représentée par Mme GUILLAUME Delphine, Présidente.

Siren : 512 161 589. Code APE : 88.53Z. Agrément préfectoral : E0901362800. Organisme de formation : 93131716613.

Siège : CIOTAT CONDUITE – Le Capricorne, Chemin du Puits de Brunet – 13600 LA CIOTAT

Établissements secondaires CIOTAT CONDUITE – Centre-Ville Port 240 av. Maurice Sandral 13600 LA CIOTAT / AIX CONDUITE - 298 av. du club Hippique 13090 AIX EN PROVENCE / BÉDOULE CONDUITE - 37 av. Andreis Barthelemy 13830 ROQUEFORT LA BÉDOULE.

8. Le programme de la formation

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants :

- Formation pratique hors circulation ;
- Formation pratique en circulation ;
- Sensibilisation aux risques.

Séquence 1 : formation pratique hors circulation (Durée : 2 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur — leurs rôles ;
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. Les équipements — Leurs rôles

- Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.
- Le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.
- Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

2. La découverte des principaux organes du véhicule — Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité.

- Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.
- L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.
- Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.
- Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.
- La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.
- L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.
- Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.
- Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.
- La pré-signalisation en cas de panne.

3. La maîtrise du véhicule hors circulation

- La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) — Le réglage du/des rétroviseur(s).
- Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.
- La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.
- Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).
- Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.
- Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.
- Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquences 2 et 4 : formation pratique en circulation (Durée : 4 heures de conduite effective par élève)

- Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :
 - De l'utilité et du respect de la règle ;
 - De la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
 - Des facteurs et de la prise de conscience des risques.
- Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :
 - Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ;
 - s'insérer en sécurité dans la circulation ;
 - prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :
 - Freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
 - Arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ;
 - ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage.
- Choisir la position sur la chaussée :
 - En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
 - En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) ;
 - En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).
- Franchir les différents types d'intersections :
 - détecter et identifier le type d'intersection ;
 - évaluer la visibilité ;
 - adapter sa vitesse ;
 - respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
 - S'arrêter, le cas échéant, et repartir ;
 - dégager une intersection.
- Changer de direction :
 - avertir de son intention ;
 - se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) ;
 - adapter sa vitesse ;
 - respecter les règles de priorité ;
 - dégager l'intersection.

Séquence 3 : sensibilisation aux risques (durée : 1 heure)

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, cette séquence doit être organisée entre les séquences 2 et 4 précitées.

- Sont abordés les thèmes suivants :
- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;
- échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;
- échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.